

# Règlement concours

## Saint-Valentin M réso 2025

---

### **Article 1 : Société organisatrice**

M TAG, Société Publique Locale des mobilités de l'aire grenobloise, RCS Grenoble 301 503 231, dont le siège social est situé au 15 avenue Salvador Allende 38130 Echirolles CS 70258 38044 Grenoble Cedex 9, organise un jeu concours du lundi 10 février au dimanche 16 février 2025 inclus.

L'opération est intitulée : «Saint-Valentin 2025». Cette opération est active du 10 au 16 février 2025 inclus, disponible sur les comptes sociaux M TAG instagram et facebook

### **Article 2 : Conditions de participation**

2.1 Ce Jeu concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non du réseau M réso, qui désire participer gratuitement en écrivant son message par le biais de nos publications dédiées sur les réseaux sociaux M réso, à savoir instagram et facebook. Une participation par pseudo est autorisée.

2.2 Tout personnel M TAG est exclu du jeu concours.

2.3 Les participants au jeu concours acceptent que leur message, s'il est écrit en message privé, soit diffusé sur les comptes sociaux M réso.

2.4 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## **Article 3 : Modalité de participation**

### **3.1 Déroulement du jeu**

Le jeu se déroule du lundi 10 février début de service comme suit : le participant poste un commentaire sur la publication du jeu ou envoie un message privé sur instagram ou sur facebook. Le jeu se termine le 16 février 2025 à 23h59.

Le participant confirme avoir pris connaissance des modalités de participation.

La sélection des gagnants s'effectuera comme suit :

- Un jury interne M TAG sélectionnera les messages les plus originaux parmi les différentes participations sur facebook et instagram.
- Parmi ces messages, un tirage au sort aléatoire sera effectué pour en désigner 3 par plateforme (6 au total) permettant à leurs auteurs de gagner un coffret cadeau Grenoble Alpes d'une valeur de 32€ HT qu'ils iront récupérer à la boutique Grenoble Alpes ou en agence de mobilité M, munis d'une pièce d'identité.

Ces lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet.

### **3.2 Composition du jury**

Le jury interne M TAG sera composé de 3 personnes de la Direction Relation Client et Marketing.

Il se réunira à l'issue du concours et procédera à la sélection pendant la semaine du 17 février au 23 février 2025.

### **3.3 Désignation des gagnants**

Les 6 gagnants seront prévenus par message privé sur facebook ou instagram au plus tard vendredi 21 février 2025 par l'Organisateur. Ils devront fournir à l'organisateur une adresse email valide pour permettre l'envoi de la procédure de récupération du lot.

### **3.4 Durée du jeu concours**

En cas de fortes grèves, le concours pourra être prolongé du nombre de jours gênés par les grèves.

